

Psychologie et droit du travail

Titulaires

Alba Jasini (Coordonnateur), Pinar CELIK et Vanessa DE GREEF

Mnémonique du cours

DROI-S3002

Crédits ECTS

5 crédits

Langue(s) d'enseignement

Français

Période du cours

1e et 2e quadrimestre

Campus

Solbosch

Contenu du cours

Ce cours participe à l'initiative Sustainable Development de la Solvay Brussels School of Economics and Management ("Socially Sustainable Organizations" pathway)

Contenu

Attention, l'unité d'enseignement GEST-S3001 (gestion des ressources humaines) est un pré-requis de DROI-S3002.

Le cours est divisé en deux parties: Une partie Psychologie et une partie Droit du travail. **La partie Psychologie** aborde les principaux aspects de la psychologie liés à la construction de la réalité en lien avec le soi, les autres et le monde du travail.

Le contenu se divise en deux axes :

Axe 1: La réalité du soi

- > Construction du soi
- > Maîtrise du soi
- > Consistance du soi
- > Bonheur et quête du sens
- > Liberté et choix

Axe 2: La réalité avec les autres

- > Jugement social
- > Attributions causales
- > Influence sociale
- > Stéréotypes, préjugés, discrimination

La partie Droit du travail

Après une introduction générale au droit du travail (notion, origines, fonctions et traits constitutifs), le cours comprend deux parties :- le droit collectif du travail (les acteurs, la négociation collective et les conventions collectives de travail et la participation et la représentation des travailleurs au sein de l'entreprise) ;- le droit individuel du travail (les éléments constitutifs du contrat de travail, la formation, l'exécution, la suspension et la dissolution du contrat de travail) et enfin deux thématiques transversales – soit le droit de la non-discrimination et le droit du bien-être au travail). Ces leçons permettront aux étudiant.e.s de réfléchir au rôle du droit dans le développement humain.

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Le principal objectif de ce cours est d'amener les étudiants à mieux appréhender des notions de psychologie et de droit du travail essentielles pour approcher le monde du travail. Elles aideront les étudiants à mieux se connaître eux-mêmes, ainsi qu'à mieux comprendre les autres dans le but de développer de meilleures relations au travail et dans leur vie quotidienne.

D'autres objectifs consistent à :

- > Initier les étudiants à la psychologie et au droit ;
- > Motiver les étudiants à explorer les liens entre la psychologie et le droit.

À l'issue du cours, l'étudiant doit être capable de démontrer sa maîtrise des principaux concepts et raisonnements vus au cours.

Objectifs spécifiques à la partie de droit du travail : La partie dédiée au droit du travail vise à ce que, face à une situation concrète simple, les étudiant.e.s soient capables :

- de déterminer les questions juridiques qui se posent,
- d'exposer, de manière précise et rigoureuse, les grands principes et les principales règles juridiques qui s'appliquent,
- d'appliquer ces règles à la situation concrète,

L'enseignement vise en outre à ce que les étudiant.e.s acquièrent une capacité réflexive sur le droit au sein de l'entreprise et plus généralement dans le monde du travail et puissent expliquer le sens des principes et des institutions du droit du travail. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre du pathway Human Development du projet pédagogique Sustainable Development développé dans le baccalauréat en ingénieur de gestion.

Pré-requis et co-requis

Cours co-requis

GEST-S3001 | Gestion des ressources humaines | 5 crédits

Cours ayant celui-ci comme co-requis

GEST-S3001 | Gestion des ressources humaines | 5 crédits

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

- > Cours magistral
- > Travaux de groupe

Références, bibliographie et lectures recommandées

Lectures supplémentaires

Partie psychologie :

- > « Et si le bonheur vous tombait dessus ? » Daniel Gilbert (2007, Robbert Lafont).
- > « Nos préférences sous influence » Olivier Corneille (2010, Mardaga).
- > « Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens ». Robert-Vincent Joule et Jean-Léon Beauvois (2002, Presses Universitaires de Grenoble).

Partie juridique :

Le manuel de J. CLESSE et F. KEFER (Manuel de droit du travail, 2ème édition, Bruxelles, Larcier, 2018) est utile en cas de besoin (sans obligation). Un exemplaire se trouve à la bibliothèque de la Faculté de droit et de criminologie.

Il est par contre nécessaire de se procurer un Code du droit du travail aux PUB.

Support(s) de cours

Syllabus et Université virtuelle

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Solbosch

Contact(s)

Professeurs:

Alba Jasini (Psychologie) alba.jasini@kuleuven.be
Vanessa De Greef (Droit) Vanessa.de.greef@ulb.be

Assistant:

Philippe Ribue philippe.ribue@ulb.be

Méthode(s) d'évaluation

Examen écrit et Travail de groupe

Méthode(s) d'évaluation (complément)

Évaluation:

- > L'examen sera du type QCM pour la partie Psychologie (3h) et sera écrit pour la partie Droit du travail (3h).
- > L'étudiant pourra présenter l'examen à la session du mois de janvier (Droit) ou mai/juin (Psychologie) ou à celle du mois d'août.
- > Conformément aux objectifs pédagogiques, l'examen vise à évaluer la maîtrise des principaux concepts et raisonnements vus en cours.

Spécification pour la partie Psychologie. L'examen sera écrit (3h). La matière pour l'examen est constituée de l'ensemble de ce qui sera vu au cours théorique. L'évaluation sera 'closed book', de type Multiple Choice.

Spécification pour la partie Droit du travail. L'examen sera écrit (3h). La matière pour l'examen est constituée de l'intégralité de la matière vue au cours oral ainsi que des lectures obligatoires. Les questions d'examen viseront à évaluer la capacité des étudiant.e.s à restituer, à appliquer et à expliquer la matière enseignée. Les étudiant.e.s devront pouvoir manier les textes légaux et réglementaires vus au cours. A cet effet, ils/elles devront disposer de leur code à l'examen. Il est rigoureusement interdit de mentionner quoi que ce soit dans le code. Dans leur code, les étudiant.e.s peuvent uniquement souligner et surligner les textes ainsi qu'insérer des signets reprenant les titres de lois.

Dans les deux cours, il y aura des travaux de groupe supplémentaires à compléter dans le contexte du développement durable. Ces devoirs pèseront en partie dans le calcul de la note finale. Voir si-dessous.

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

Calcul de la note finale

- > La note finale sera composée de 50% de la note obtenue en Droit et de 50% de la note obtenue en Psychologie.
- > Lors de la deuxième session d'examens, les étudiants ne participent qu'à l'examen qu'ils ont échoué lors de la première session.

Ci-dessous le calcul des notes pour la partie psychologie et la partie droit séparément.

Psychologie

Session 1

- > **Examen écrit.** Format QCM; noté sur 20; Constitue 80% de la note finale.
- > **Travail pratique:** "Le développement social durable dans les organisations" (travail dans le cadre du séminaire 2 donné dans le cadre du parcours "Socially Sustainable Organizations"). Le rapport écrit de groupe est noté sur 20; Il constitue 20% de la note finale.
- > **Travail pratique:** "La relation entre la diversité, l'équité et l'inclusion et une société durable" (travail dans le cadre du séminaire 1 donné dans le cadre du parcours "Socially Sustainable Organizations"). Bonus de +1 en cas de réussite.

En cas de non remise des devoirs, ou de mauvaise qualité, un point négatif (-1) par devoir sera déduit de la note moyenne.

Session 2

- > **Examen écrit.** Format QCM ; noté sur 20 ; il constitue 80% de la note finale.
- > Les notes des travaux de groupe seront transférées de la 1ère session. Il ne sera **pas** possible de les faire ou les améliorer lors de la deuxième session.

Exemple de calcul de la note finale du cours de psychologie:

- Examen écrit: 13,5
- Travail pratique "Development durable en organisations" : 16
- Travail pratique "La relation entre la diversité, l'équité et l'inclusion et une société durable" : +1

Note finale: $((0,80 \cdot 13,5) + (0,20 \cdot 16)) + 1 = (10,8 + 3,2) + 1 = 15$

Droit

Session 1

- Examen écrit. Noté sur 20; Constitue 80% de la note finale.
- Travail pratique "*Le développement social durable dans les organisations*". Le rapport écrit de groupe est noté sur 20 et il constitue 20% de la note finale.

En cas de non remise des devoirs, ou de mauvaise qualité, un point négatif (-1) par devoir sera déduit de la note. Un point positif (+1) sera attribué en cas de réussite du travail lié au séminaire 1 dans le cadre du parcours Socially Sustainable Organizations.

Session 2

- **Examen écrit.** Noté sur 20; Il constitue 80% de la note finale.

- Les notes des travaux de groupe seront transférées de la 1ère session. Il ne sera **pas** possible de les faire ou les améliorer lors de la deuxième session.

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Anglais et Français

Programmes

Programmes proposant ce cours à la Solvay
Brussels School of Economics and Management

BA-INGE | Bachelier en ingénieur de gestion | bloc 3

